

Communiqué de la Société suisse des officiers

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **124 (1979)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

En résumé, une fortification est en même temps science et promesse. Sachant que nous défendons des valeurs humaines très élevées, nous voulons être à même, par la fortification, de préserver ces valeurs, pour nous et pour notre prochain, même au prix du plus grand sacrifice.

E. F.

Communiqué de la Société Suisse des Officiers

Préoccupation de la SSO quant à la politique de défense et d'armement

La SSO tient pour équilibré le programme d'armement du chef de l'EMG correspondant à la période d'investissement 1980-1984. Il convient de relever toutefois que ce programme ne permet que d'éviter l'aggravation des lacunes présentées par l'état matériel de notre armée. Toute réduction des finances indispensables à sa réalisation se solderait par une baisse de la capacité de nos troupes à se battre et par une diminution de l'effet de dissuasion. En conséquence, la SSO demande la mise à disposition sans réserve des montants nécessaires à l'acquisition des moyens voulus. Ce serait manquer à ses responsabilités si, en dépit de la situation financière de la Confédération, l'un des pays les plus riches au monde prétendait ne point parvenir à investir dans son armement des sommes se situant en dessous de la moyenne de celles que consentent de petits Etats de dimension analogue. La défense nationale constitue l'une des tâches premières de la Confédération et doit être dotée en conséquence.

La SSO exprime sa préoccupation à propos des polémiques sur ce qui se passe au DMF, consécutives à certaines indiscretions, en partie graves, portées à la connaissance du public. Comme, et à juste titre, une enquête a été ordonnée dans le contexte des défauts imputés au char 68, il s'agit maintenant de tout mettre en œuvre pour restaurer la confiance dans notre armée et notre DMF. La décision de soumettre à l'examen d'une instance neutre les procédures d'acquisition des matériels militaires correspond à un postulat de la SSO et rencontre sa pleine approbation. ■